

## CRITÈRES D'ADMISSION ET DE MAINTIEN - STRUCTURE SPORTS-ARTS-ETUDES (SAE) NIVEAU ÉCOLE POSTOBLIGATOIRE (SEC2)

**Pour être admis ou maintenu dans la structure SAE, l'élève doit :**

- consacrer 10 heures au moins à la pratique de son sport ou de son art ;
- participer à des compétitions sportives de niveau national ou à des activités artistiques ;
- être recommandé par une entité sportive ou artistique reconnue par la structure SAE ;
- répondre aux critères de la discipline sportive ou artistique (voir ci-dessous).

### SPORTS INDIVIDUELS

#### AGRÈS

Participer au minimum à 6 concours dans la catégorie 6 ou supérieure et obtenir 36 points dans 3 concours sur 6 et obtenir 37 points dans 2 concours sur 6.

#### ATHLÉTISME

Appartenir à une sélection nationale ou obtenir la limite du cadre régional et appartenir au cadre régional et obtenir un préavis favorable du département technique de l'AJA.  
Jusqu'à 18 ans : être dans le "top 15" selon le ranking Swiss Athletics (âge et discipline).  
A partir de 18 ans : être dans le "top 10" selon le ranking Swiss Athletics (âge et discipline).

#### BADMINTON

Être dans le Top 10 des tabelles de la Fédération suisse de badminton dans les catégories U17 et U19.

#### CYCLISME

Appartenir au cadre régional (Talent Romandie) ou national ou être en possession d'une Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale ou figurer au classement national.

#### ÉQUITATION

**Être en possession d'une licence de saut.**  
**Résultats exigés à l'entrée en (31 décembre de l'année précédente) :**

- 1200 SoP, dont 600 avec le même cheval ;
- 115 cm et plus.

#### ESCALADE

Appartenir au cadre régional ou national.

## GOLF

Appartenir à une sélection nationale (U16/U18/U21) ou être en possession d'une Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale valide.

## JUDO

Jusqu'à 18 ans : Passage de tests de sélection/détection :

- évaluation des aptitudes physiques, des aptitudes techniques et de coordination, des aptitudes liées au jeu et du potentiel.
- entretien individuel.

A partir de 18 ans : Faire partie du cadre d'une équipe nationale junior ou active ou participer au championnat de LNB ou LNA et passage de tests de Swiss Olympic.

## KARATÉ

Appartenir à un point de soutien régional de Swiss Karate Talents ou être en possession d'une Swiss Olympic Talent Card Régionale ou Nationale valide.

## NATATION

Appartenir à une sélection nationale ou au cadre romand ou atteindre 10 points ou plus dans la table de Rudolph par année d'âge sur au moins une discipline en petit ou grand bassin. L'obtention des points est arrêtée **au 15 février de chaque année** mais au moins une semaine (7 jours) avant le délai final pour la remise des inscriptions SAE.

## PATINAGE

Admission ou Maintien : niveau national

Les critères doivent être obtenus au plus tard fin mars de l'année d'inscription.

## SKI ALPIN

Appartenir à une sélection nationale ou appartenir à une sélection cadres romands.

## TENNIS

Avoir atteint le niveau suivant :

- 1) Selon projet tennistique
- 2) Objectif classement N

Année scolaire	Garçons	Filles
1ère	R1, licence 1, 9500 pts	R1, licence 1, 9700 pts

# SPORTS COLLECTIFS

## BASKETBALL

Appartenir à une sélection cantonale ou nationale ou faire partie d'une structure reconnue par Swiss Basketball et participer au championnat national U19 inter ou de 1ère ligue nationale (U23) ou de ligue nationale A ou B.

## FOOTBALL

Appartenir à une équipe élite M16-M17-M18-M21 et être recommandé par le chef technique du Team Jura.

## HOCKEY

Jusqu'à 18 ans : Catégorie U20 Top  
A partir de 18 ans : Swiss League ou National League

## VOLLEYBALL

Jusqu'à 18 ans : Passage de tests de sélection/détection :  
- évaluation des aptitudes physiques,  
- évaluation des aptitudes techniques et de coordination, des aptitudes liées au jeu et du potentiel,  
- entretien individuel.  
A partir de 18 ans : Faire partie du cadre d'une équipe nationale junior ou active ou participer au championnat de LNB ou LNA et passage de tests de Swiss Olympic.

# ARTS

## ARTS DU CIRQUE

Audition devant un jury d'experts. Les aptitudes suivantes sont évaluées :

- la danse,
- le théâtre,
- les aptitudes physiques et acrobatiques,
- un numéro de la discipline de prédilection.

## DANSE

Audition : devant un jury d'experts :

- cours de danse classique,
- cours de danse contemporaine.

## MUSIQUE

Audition devant un jury d'experts :

- présenter deux morceaux de styles différents,
- test de solfège,
- entretien avec le jury.